



ENGAGEMENT RESPONSABLE

PROCÉDURE
D'OBTENTION
DU LABEL 1+ POUR TOUS

JE M'ENGAGE,
J'ENGAGE.

unpluspourtous.ge.ch

Septembre 2020

Département de la sécurité, de l'emploi et de la santé
Secrétariat général
Rue de l'Hôtel-de-Ville 14 • Case postale 3952 • 1211 Genève 3
Tél. +41 (22) 546 54 44 • unpluspourtous.ge.ch



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

POST TENEBRAS LUX

L'emploi, moteur d'intégration

Je m'engage, j'engage !



Après une crise sanitaire sans précédent, à Genève et dans le monde, notre économie locale, a été mise à rude épreuve en 2020. La menace de la maladie COVID-19 a tout d'abord plané sur la population de notre canton, en la touchant directement dans sa santé pour une partie d'entre elle, ainsi que sur la capacité de notre dispositif sanitaire à affronter la pandémie. Si les mesures prises, tant par la Confédération que par le canton, ont démontré leur efficacité face au virus, l'autre crise à laquelle nous sommes désormais confrontés est assurément économique et sociale.

A grand renfort d'aides financières, tant pour les employeurs et les indépendants que pour les employés, l'Etat a colmaté les brèches d'un tissu économique et social lourdement touché par la pandémie. Le chômage partiel a bénéficié, au

plus fort de la crise, à plus de 130'000 salariés dont la majorité a pu retrouver son travail. Cependant, certains employeurs dont l'activité est toujours mise à mal ont dû licencier quand d'autres ont déclaré la faillite de leur entreprise.

Malgré les incertitudes et les répercussions douloureuses qu'elle a entraînées, la crise sanitaire nous offre toutefois des clés de réflexion quant au devenir de notre société. N'est-il pas venu le moment de nous appuyer davantage sur nos ressources locales lorsque les compétences recherchées y sont présentes ? Notre cohésion sociale peut-elle vraiment perdurer sans un ancrage local fort ?

Fin 2019, le département de la sécurité de l'emploi et de la santé (DSES), en collaboration avec la Fédération des entreprises romandes Genève (FER) et l'Union des associa-

tions patronales genevoises (UAPG), a créé une charte de partenariat pour les employeurs désireux de développer un recrutement responsable en engageant, à compétences égales, des candidats à l'emploi résidant dans le canton.

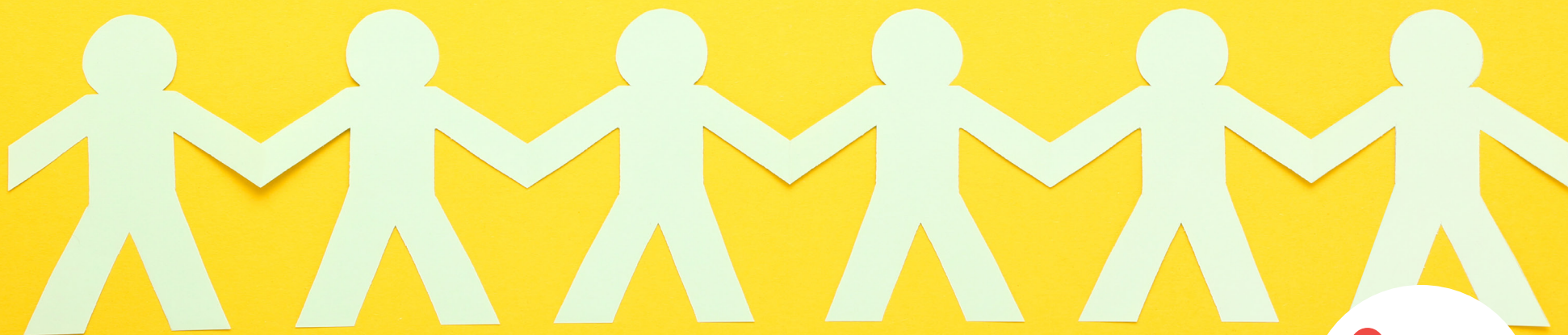
Aujourd'hui, alors que l'emploi de certains secteurs souffre, cette charte est un socle pour renforcer durablement le tissu économique de notre canton et garantir le bien-être économique et social de nos concitoyennes et concitoyens.

C'est dans cet esprit, que le label *1+ pour tous*, initialement créé pour lutter contre le chômage de longue durée, subit aujourd'hui une mue pour soutenir plus largement l'ensemble des personnes inscrites à l'office cantonal de l'emploi (OCE). C'est aussi dans cet esprit que l'OCE s'engage à intensifier le partenariat

de confiance qu'elle entretient déjà avec les entreprises du canton. Plus qu'un simple slogan, JE M'ENGAGE, J'ENGAGE, est un appel adressé aux employeurs. Cette accroche reflète aussi le souhait de milliers de résidents formés et compétents de participer activement à l'économie locale.

Je salue toutes les entreprises genevoises qui s'engagent déjà dans cette voie de recrutement à la fois responsable et durable. En permettant aux candidats à l'emploi du canton de devenir les acteurs de notre économie, ces entreprises participent pleinement à la paix sociale à Genève

Mauro Poggia
*Conseiller d'Etat chargé du
département de la sécurité, de
l'emploi et de la santé (DSES)*



LE LABEL, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le label *1+ pour tous* est une reconnaissance décernée aux acteurs publics et économiques du canton. Il est destiné aux entreprises signataires de la charte de partenariat établie entre l'Etat, la FER Genève et l'UAPG, qui engagent, à compétences égales, des personnes sans emploi résidant à Genève.

Remis pour une période de deux ans par le département de la sécurité, de l'emploi et de la santé (DSES), le label *1+ pour tous* permet aux entreprises de valoriser leur engagement local en faveur de l'emploi et de l'intégration par le travail.

Créé en 2012 pour favoriser le retour en emploi de personnes au chômage de longue durée, le label a bénéficié, dès son lancement, du soutien des milieux patronaux. Sous l'impulsion de Monsieur Mauro Poggia, conseiller d'Etat chargé du DSES, le label s'est ouvert, en 2015, à un public de demandeurs d'emploi stigmatisés (jeunes, seniors, etc.) pour s'étendre en 2020 à l'ensemble des candidats à l'emploi inscrits à l'office cantonal de l'emploi.

Faisant écho à la crise COVID-19, le label vise aujourd'hui à favoriser le retour sur le marché du travail de l'ensemble des personnes ayant perdu leur emploi.

Le label employeur peut être remis à toute entreprise recrutant, en contrat à durée indéterminée (CDI), une ou plusieurs personnes sans emploi vivant à Genève.



QUELLES ENTREPRISES ?

Le label **1+ pour tous** est ouvert aux entreprises de tout secteur, de toute taille et de toute forme juridique, y compris les fondations et les associations, quelle que soit leur activité.

Pour obtenir la certification du label, il est nécessaire d'avoir signé au préalable la charte de partenariat entre l'Etat, la FER et l'UAPG.

QUELS CANDIDATS ?

Le label distingue les entreprises qui engagent, en contrat à durée indéterminée (CDI), **tout résident genevois inscrit à l'office cantonal de l'emploi**.

Il continue de soutenir l'idée que l'emploi doit être un moteur d'intégration et non un canal d'exclusion. Il encourage donc le recrutement des personnes plus éloignées du marché du travail (seniors, jeunes, personnes en situation de handicap, en chômage de longue durée, etc.) ainsi que les apprentis majeurs en reconversion dans le cadre de la prévention contre le chômage.

QUELS CRITERES ?

Le label s'adresse à toute entreprise :

- 1) Ayant signé la charte de partenariat Etat/FER/UAPG ou étant soumise aux directives transversales de recrutement.
- 2) Ayant engagé 1 ou plusieurs demandeurs d'emploi au cours des 24 mois précédant la date du dépôt du dossier de candidature.
- 3) Et ayant conclu un ou des contrats à durée indéterminée (CDI), signés depuis au moins 6 mois au moment du dépôt du dossier.
- 4) Dans le cas où l'employeur propose une formation qualifiante préalable d'au moins 3 mois, le CDI doit être signé depuis au moins 3 mois au moment du dossier.

RECRUTER :

1 personne

Pour les entreprises comptant entre 1 et 10 salariés.

2 personnes

Pour les entreprises comptant entre 11 et 30 salariés.

3 personnes

Pour les entreprises comptant entre 31 et 50 salariés.

5 personnes

Pour les entreprises comptant entre 51 et 100 salariés.

8 personnes

Pour les entreprises comptant plus de 100 salariés.



Une démarche simple

Le processus de labellisation est gratuit et n'entraîne aucune démarche administrative lourde pour les entreprises.

Pour déposer votre candidature >>>

ETAPE 1

Téléchargez sur
unpluspourtous.ge.ch

1. La charte de partenariat Etat/ FER/UAPG
2. Le dossier de candidature 1+ pour tous

ETAPE 2

Déposez la charte de partenariat Etat/ FER/UAPG signée et votre dossier de candidature complet avec les pièces justificatives demandées : la page LABEL signée ainsi que la ou les attestation-s d'engagement.

Par courrier postal :

Office cantonal de l'emploi
Monsieur Patrick Kunzler
Rue des Gares 16
Case postale 2555
1211 Genève 2

Par email :

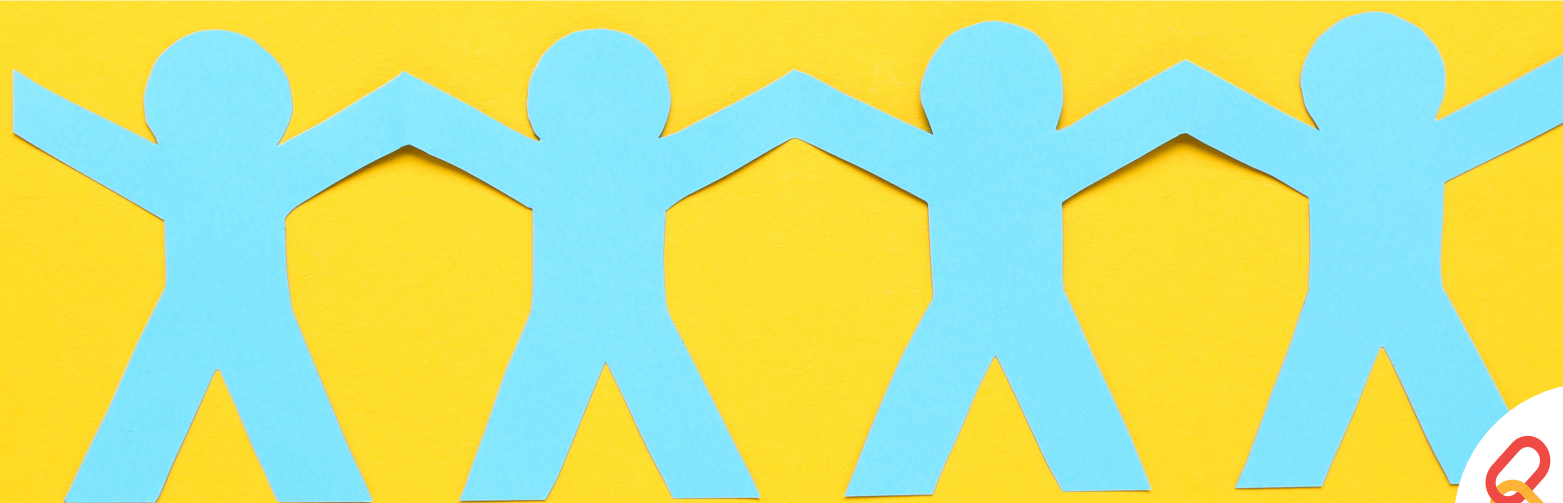
unpluspourtous@etat.ge.ch

ETAPE 3 :

Si vous remplissez les conditions, vous recevez votre label par courrier postal ainsi que notre logo en format électronique. Vous vous assurez de rendre ce logo visible, au moins, sur votre site internet, dans votre signature de courriel et/ou dans vos locaux professionnels.

Plus d'informations et procédure détaillée sur :

unpluspourtous.ge.ch



+ DE COHERENCE

Le label *1+ pour tous* représente pour l'entreprise labellisée une véritable opportunité de valoriser son engagement en faveur de l'emploi et de l'intégration par le travail.

Le label hisse publiquement votre entreprise au rang des sociétés socialement et économiquement responsables. Il est un vecteur de communication qui renforce les valeurs sociales et humaines de votre marque employeur auprès de vos salariés, de vos partenaires, de vos clients et de vos concurrents.

- » Il concrétise l'engagement que vous avez pris en signant la charte de partenariat Etat/FER/UAPG qui, à compétences égales, favorise le travail pour les résidents genevois.
- » Il ancre votre entreprise dans son environnement local.
- » Il contribue à valoriser l'action que vous menez contre le chômage dans le canton.

+ DE VISIBILITÉ

Une fois votre entreprise labellisée, vous serez appelé à garantir la visibilité de votre labellisation en insérant le logo *1+ pour tous* sur votre site Internet ou, par exemple, sur votre papier à en-tête ou dans votre signature de courriel. Les autres actions de communication (réseaux sociaux, rapport annuel, etc.) sont à votre libre choix.

Quant à nous, nous assurons votre présence sur le site Internet de l'Etat de Genève.

+ DE FACILITÉ

L'équipe du label est un relai entre votre entreprise, l'office cantonal de l'emploi et la direction du département de la sécurité, de l'emploi et de la santé. A votre demande, elle suit votre dossier.